nexuro.
Digital

LIVRE BLANC · ÉDITION 2026-2027

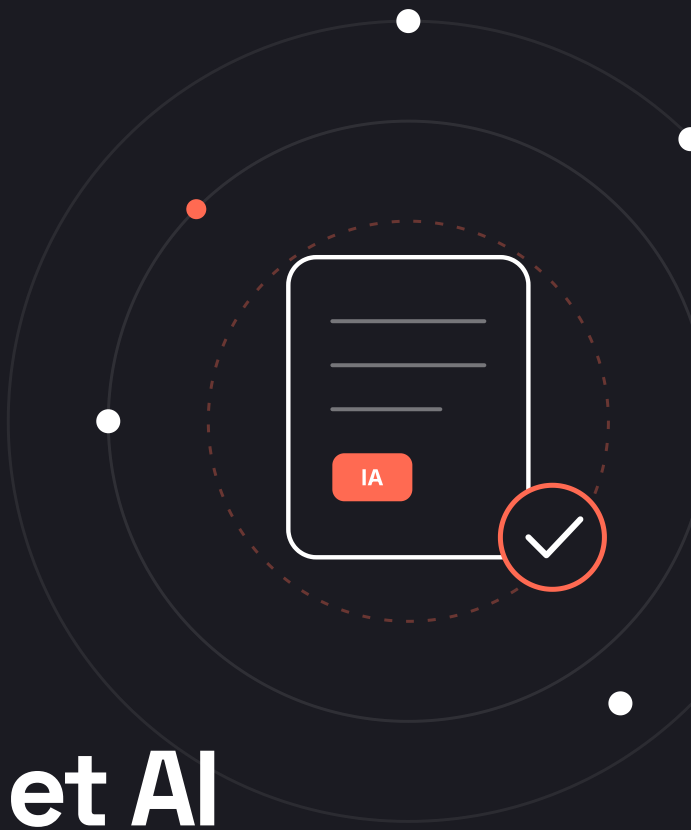

IA en marketing et AI Act : ce que la PME doit faire en 2026-2027

Formation obligatoire (article 4), transparence des contenus et des chatbots (article 50), calendrier après le Digital Omnibus, RGPD, registre des outils et charte IA : le guide pratique pour un service marketing de PME.

Nexuro
Partenaire Officiel Odoo · Cookiebot Certified Partner
Chaumont-Gistoux, Belgique

Version novembre 2026
Faits vérifiés au 26 novembre 2026
nexuro-digital.com

SOMMAIRE

Ce que vous trouverez dans ce guide

Ce livre blanc s'adresse aux dirigeants, responsables marketing, DPO et conseillers en prévention de PME qui utilisent ChatGPT, Claude, Gemini, Copilot, les outils créatifs des plateformes publicitaires ou l'IA d'Odoo. Chaque terme est expliqué à sa première apparition et repris dans le glossaire.

00 **Résumé exécutif** 3
Cinq décisions et trois faits datés, sur une page.

01 **Le calendrier de l'AI Act, de 2024 à 2030** 4
Ce qui s'applique déjà, ce qui arrive, et le statut de chaque date.

02 **Le Digital Omnibus : ce qui a changé, ce qui est en discussion** 5
Le volet IA est adopté ; le volet données et cookies est proposé.

03 **Fournisseur ou déployeur : où se situe votre PME** 6
L'arbre de décision et les quatre niveaux de risque.

04 **Article 4 : former vos équipes et le documenter** 7
Le plan de formation par rôle et le registre de formation.

05 **Article 50 : étiqueter contenus, chatbots et deepfakes** 9
Les quatre obligations, puis vos cas d'usage marketing un par un.

06 **RGPD et IA : données clients, prompts, sous-traitants** 11
Le flux de données et les six obligations qui restent les vôtres.

07 **Le registre des outils d'IA** 12
Cartographier les usages réels, y compris le shadow AI.

08 **La charte IA en dix règles** 13
Le modèle à adapter, section par section.

\+ **Plan 30-60-90, checklist de 24 points, glossaire, à propos et sources** 14
Les outils pour passer à l'action.

COMMENT LIRE LES STATUTS ET LES EXEMPLES

Chaque règle porte un statut : En vigueur applicable aujourd'hui, Adopté publié au Journal officiel mais applicable à une date future, Proposé texte encore en négociation. Les entreprises citées « Exemple ... » sont **fictives** : elles illustrent un raisonnement, pas un client réel.

AVERTISSEMENT

Ce guide est un **document d'information**. Il ne constitue pas un avis juridique et ne remplace pas l'analyse d'un avocat ou de votre DPO sur votre situation. Les textes cités ont été lus sur leurs sources officielles au 26 novembre 2026 ; ils peuvent évoluer, et les lignes directrices de la Commission ne lient pas les juges.

00 · RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'essentiel en une page

L'AI Act ne vise pas d'abord les PME qui rédigent des posts avec ChatGPT. Mais deux de ses articles les concernent toutes dès qu'elles utilisent l'IA au travail : l'article 4 (former) et l'article 50 (être transparent). Le reste se joue avec le RGPD. Cinq décisions suffisent pour être en ordre.

01 · SAVOIR CE QUE VOUS UTILISEZ

Listez les outils d'IA réellement utilisés, par qui, avec quelles données. C'est le registre des outils : sans lui, aucune règle n'est vérifiable.

02 · FORMER ET GARDER UNE TRACE

L'article 4 demande de prendre des mesures pour soutenir la littératie IA de votre personnel. Aucun certificat n'est exigé ; un registre interne des formations est la preuve la plus simple.

03 · ANNONCER L'IA QUAND LA LOI LE DEMANDE

Chatbot qui parle à vos visiteurs, deepfake, texte d'intérêt public publié sans relecture humaine : l'article 50 impose de le dire, clairement, dès le premier contact.

04 · PROTÉGER LES DONNÉES CLIENTS

Comptes professionnels, contrat de sous-traitance, registre RGPD à jour, pas de données sensibles dans un outil non validé. L'AI Act ne remplace pas le RGPD.

05 · ÉCRIRE UNE CHARTE IA COURTE

Dix règles sur deux pages : outils autorisés, données interdites, relecture humaine, étiquetage, formation, incidents. Elle transforme les décisions 1 à 4 en habitudes d'équipe.

Trois faits à retenir

Date	Fait	Source
2 février 2025	L'obligation de littératie IA (article 4) s'applique. Le Digital Omnibus l'a réécrite sans la supprimer.	Règlement (UE) 2024/1689 et 2026/1744, EUR-Lex
2 août 2026	Les obligations de transparence de l'article 50 s'appliquent. Les lignes directrices de la Commission datent du 20 juillet 2026.	Commission européenne
2 décembre 2026	Fin du délai de marquage lisible par machine (article 50, paragraphe 2) pour les outils génératifs déjà sur le marché avant le 2 août 2026.	Règlement (UE) 2026/1744, article 111(4)

NOTRE CONVICTION

La conformité à l'AI Act, pour un service marketing de PME, tient surtout de l'hygiène : savoir quels outils tournent, former les personnes qui s'en servent, relire avant de publier et dire la vérité au client quand il parle à une machine. C'est aussi ce qui protège votre marque.

01 — CHAPITRE 1

Le calendrier de l'AI Act, de 2024 à 2030

L'AI Act (règlement (UE) 2024/1689) est entré en vigueur le 1er août 2024 mais s'applique par étapes. Pour un service marketing, les deux dates qui comptent sont déjà passées : février 2025 et août 2026.

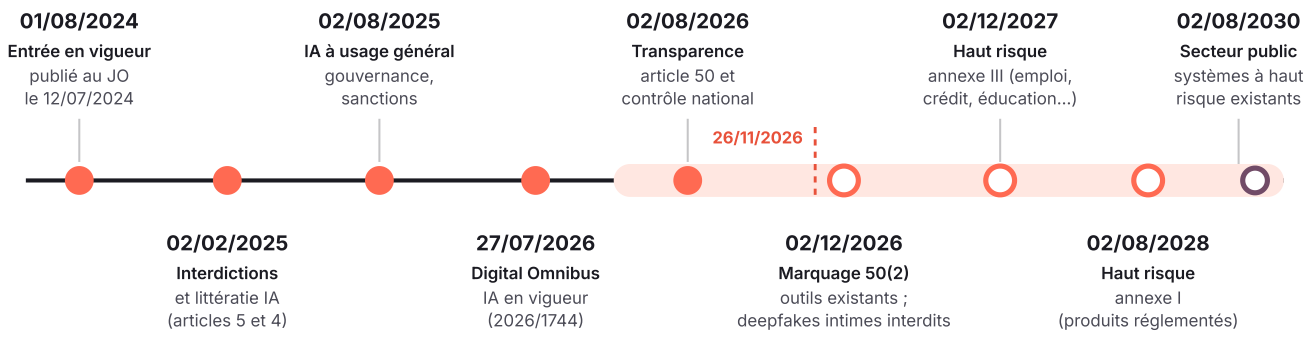

Points pleins : déjà applicables · points vides : dates adoptées, applicables plus tard

Date	Ce qui s'applique	Statut au 26/11/2026	Pour un service marketing
02/02/2025	Pratiques interdites (article 5), dont la manipulation et l'exploitation des vulnérabilités ; littératie IA (article 4)	En vigueur	Former l'équipe ; écarter toute technique manipulatrice
02/08/2025	Règles des modèles d'IA à usage général (GPAI), gouvernance, régime de sanctions	En vigueur	Concerne surtout OpenAI, Anthropic, Google, Mistral
02/08/2026	Transparence (article 50) ; application générale ; contrôle par les autorités nationales	En vigueur	Chatbots, deepfakes, textes d'intérêt public
02/12/2026	Marquage lisible par machine pour les outils génératifs déjà sur le marché ; nouvelles interdictions sur les images intimes non consenties	Adopté	Vérifier que vos outils marquent leurs contenus
02/12/2027	Systèmes à haut risque de l'annexe III (au lieu du 02/08/2026 prévu à l'origine)	Adopté	Recrutement par IA, crédit aux particuliers
02/08/2028	Systèmes à haut risque de l'annexe I (produits réglementés : machines, jouets, dispositifs médicaux...)	Adopté	Rarement concerné

À FAIRE

Notez deux dates à l'agenda : le 02/12/2026 (marquage de vos outils) et le 02/12/2027 (haut risque, si l'IA sert à recruter ou à noter des particuliers).

Source : Règlement (UE) 2024/1689, article 113 (EUR-Lex, JO du 12/07/2024) ; règlement (UE) 2026/1744, articles 1er, points 39 et 40, et 4 (JO du 24/07/2026) ; Commission, Questions et réponses sur la littératie IA (mise à jour du 26/11/2026).

02 — CHAPITRE 2

Le Digital Omnibus : adopté pour l'IA, proposé pour les données

« Digital Omnibus » désigne deux textes différents. Le volet IA est une loi publiée. Le volet données, RGPD et cookies n'est qu'une proposition. Les confondre conduit à des erreurs dans les deux sens.

OMNIBUS IA · RÈGLEMENT (UE) 2026/1744

En vigueur Proposé le 19/11/2025, adopté le 08/07/2026, publié au JO le 24/07/2026, en vigueur le 27/07/2026.

OMNIBUS DONNÉES · RGPD, EPRIVACY, COOKIES

Proposé Proposé le 19/11/2025. Position du Conseil le 21/10/2026 ; le Parlement n'a pas encore la sienne. Le droit actuel s'applique.

Ce que l'Omnibus IA a changé pour une PME

Sujet	Avant (texte de 2024)	Depuis le 27/07/2026
Littératie IA (art. 4)	Prendre des mesures pour garantir, dans toute la mesure du possible, un niveau suffisant de littératie IA du personnel	Prendre des mesures pour soutenir la littératie IA du personnel, sans niveau précis exigé ; Commission et États membres aident les PME
Marquage (art. 50(2))	Applicable au 02/08/2026 pour tous les fournisseurs	Délai au 02/12/2026 pour les outils génératifs mis sur le marché avant le 02/08/2026
Haut risque	02/08/2026 (annexe III) et 02/08/2027 (annexe I)	02/12/2027 (annexe III) et 02/08/2028 (annexe I)
Interdictions	Huit pratiques interdites depuis le 02/02/2025	Ajout au 02/12/2026 : images intimes réalistes non consenties d'une personne identifiable, contenus pédopornographiques
Sanctions	Pour les PME, le plus bas des deux plafonds (montant ou pourcentage)	Règle étendue aux petites entreprises de taille intermédiaire (small mid-caps)
Article 50 (1), (3), (4)	Chatbots, reconnaissance des émotions, deepfakes, textes d'intérêt public	**Inchangés** : applicables depuis le 02/08/2026, sans délai supplémentaire

Ce que le volet données pourrait changer, s'il est adopté

Selon le Conseil (21/10/2026), sa position garde la définition des données personnelles et ajoute des finalités où un cookie ne demanderait plus de consentement. Rien n'est applicable : votre bannière et vos bases légales RGPD ne changent pas.

À FAIRE

Corrigez tout document interne qui parle d'un « AI Act reporté » : seul le haut risque l'est. Pour le volet données, attendez un texte publié au Journal officiel.

Source : Règlement (UE) 2026/1744 du 08/07/2026, JO L du 24/07/2026 (EUR-Lex) ; Parlement européen, résolution législative du 16/06/2026 (P10_TA(2026)0198) ; Conseil de l'UE, communiqué du 21/10/2026 « Digital rulebook: Council agrees position… ».

03 — CHAPITRE 3

Fournisseur ou déployeur : où se situe votre PME

L'AI Act répartit les obligations selon le rôle. Le **fournisseur** développe un système d'IA et le met sur le marché sous son nom. Le **déployeur** l'utilise sous son autorité, dans un cadre professionnel. Une PME qui utilise ChatGPT ou Canva est déployeur ; elle peut devenir fournisseur sans le savoir.

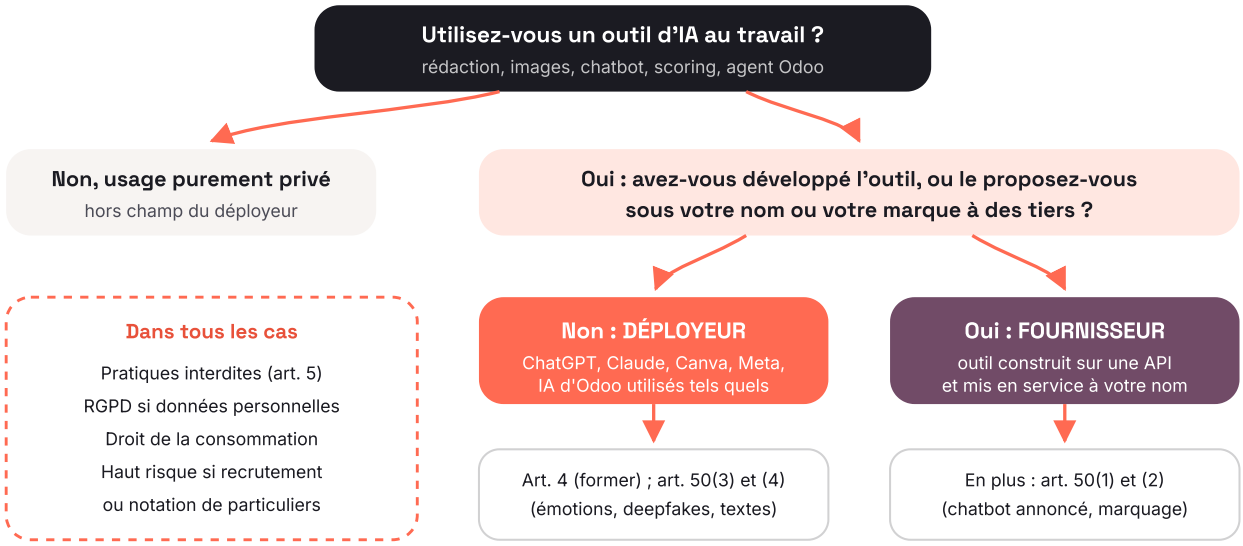

Les quatre niveaux de risque, appliqués au marketing

Niveau	Exemples marketing	Conséquence
Interdit	Techniques subliminales ou manipulatrices qui altèrent un choix et causent un préjudice important ; exploitation de l'âge ou de la précarité ; reconnaissance des émotions sur le lieu de travail	À exclure, depuis le 02/02/2025
Haut risque	Tri de CV et recrutement ; évaluation de la solvabilité d'un particulier	Obligations lourdes au 02/12/2027
Transparence	Chatbot sur le site, voix ou visage synthétique réaliste, texte d'intérêt public généré	Informer (article 50)
Minimal	Aide à la rédaction relue, idées de titres, traduction relue, segmentation, tri des e-mails	Article 4, RGPD et bon sens

EXEMPLE FICTIF

Exemple Menuiserie utilise Claude pour ses posts et l'agent IA du live chat d'Odoo sur son site : elle est déployeur. Si elle fait développer un assistant de devis sur l'API d'OpenAI, à son nom, et le met en ligne, elle devient fournisseur de cet assistant : le qualifier avec son conseil.

Source : Règlement (UE) 2024/1689, articles 3(3), 3(4), 5, 6 et annexe III, 50 (EUR-Lex) ; règlement (UE) 2026/1744, article 1er, point 7.

04 — CHAPITRE 4

Article 4 : former vos équipes et le documenter

La littératie IA, c'est savoir utiliser l'IA en connaissance de cause : ce qu'elle fait bien, où elle se trompe, quels risques elle crée. Obligation en vigueur depuis le 2 février 2025, contrôlée depuis le 2 août 2026.

> **Article 4, en substance : les fournisseurs et les déployeurs prennent des mesures pour soutenir la littératie IA de leur personnel et des personnes qui utilisent l'IA pour leur compte, sans devoir garantir un niveau précis pour chaque personne.**

Ce que dit la Commission, et ce qu'elle ne dit pas

OUI

Tenir compte du contexte

Connaissances, expérience et formation des personnes, contexte d'usage. Un rédacteur et un développeur n'ont pas les mêmes besoins.

NON

Pas de certificat

Aucun certificat n'est exigé, et l'article 4 n'impose pas de mesurer les connaissances de chaque employé. Aucun niveau précis n'est garanti.

CONSEILLÉ

Garder une trace

La Commission indique que l'organisation peut tenir un registre interne des formations et des initiatives. C'est votre preuve en cas de contrôle.

Le périmètre inclut le **personnel** et les **autres personnes** qui utilisent l'IA pour votre compte (indépendants, agence). La Commission cite des employés qui rédigent des publicités avec ChatGPT : ils doivent connaître ses risques, comme les hallucinations (affirmations fausses formulées avec assurance).

Le plan de formation par rôle

Rôle	Contenu minimal	Format	Rythme
Toute l'équipe	Modèle de langage, hallucinations, données interdites, charte IA, qui contacter	Atelier de 2 h	À l'arrivée, puis chaque année
Marketing et contenu	Vérification des faits, droits sur les images, étiquetage (article 50), biais	Atelier sur vos vrais cas	Chaque semestre
Ventes et service client	Live chat IA : message de transparence, passage à un humain, données clients	Démonstration et fiche	À chaque nouvel outil
Administrateurs Odoo et outils	Droits des agents, clés API, journalisation, injection de consignes	Session technique	À chaque version
Direction	Rôles fournisseur et déployeur, calendrier, RGPD, arbitrages de la charte	Séance de 1 h	Chaque année

Source : Règlement (UE) 2024/1689, article 4, et règlement (UE) 2026/1744, article 1er, point 5 (EUR-Lex) ; Commission européenne, AI Literacy, Questions & Answers (digital-strategy.ec.europa.eu, mise à jour du 26/11/2026). Citation : paraphrase de l'article 4(1) modifié. Durées et rythmes : proposition Nexuro.

Le modèle de registre de formation

Un tableau partagé suffit. Une ligne par action de formation et par personne. Conservez les supports, la liste de présence et la version de la charte en vigueur à la date de la séance.

Date	Personne ou équipe	Rôle	Thème et outils couverts	Format, durée	Preuve
15/01/2027	*Équipe marketing*	*Contenu*	*Charte v1, relecture, article 50, ChatGPT Team*	*Atelier, 2 h*	*Liste, support*
22/01/2027	*Service client*	*Live chat*	*Agent IA du live chat Odoo, message de transparence*	*Démo, 1 h*	*Fiche signée*

Les deux premières lignes sont des exemples fictifs.

Six questions pour vérifier qu'une formation porte

- **Données :** la personne sait-elle citer trois données qu'elle ne mettra jamais dans un outil non validé ?
- **Hallucinations :** sait-elle vérifier un chiffre ou une source proposés par l'IA avant de les publier ?
- **Transparence :** sait-elle quand un contenu ou un chatbot doit être annoncé comme IA ?
- **Droits :** sait-elle qu'un visuel généré peut reprendre une marque ou une personne réelle ?
- **Escalade :** sait-elle à qui signaler une erreur ou une fuite de données ?
- **Outils :** connaît-elle la liste des outils autorisés et le compte à utiliser ?

EXEMPLE FICTIF

Exemple Agence Immo, huit personnes, forme toute l'équipe en janvier, puis les deux personnes du marketing sur l'étiquetage des visuels. Le registre tient sur une page ; il est joint à la charte et revu chaque année par la direction.

À FAIRE CE MOIS-CI

Planifiez un atelier de base pour toute l'équipe, créez le registre et nommez une personne référente IA. L'article 99 ne prévoit pas d'amende chiffrée propre à l'article 4 : les États membres fixent les sanctions. Le vrai risque est ailleurs : une erreur publiée, une fuite de données, un client trompé.

Source : Commission européenne, AI Literacy, Questions & Answers (registre interne, absence de certificat, contrôle à partir du 02/08/2026) ; règlement (UE) 2024/1689, article 99.

05 — CHAPITRE 5

Article 50 : étiqueter contenus, chatbots et deepfakes

L'article 50 contient quatre obligations de transparence. Deux visent surtout les fournisseurs d'outils, deux visent celui qui les utilise. Toutes s'appliquent depuis le 2 août 2026, sauf le marquage des outils déjà sur le marché (2 décembre 2026).

FOURNISSEUR de l'outil

50(1)

Chatbots

La personne doit savoir qu'elle parle à une IA, sauf si c'est évident.

Dès la première interaction.

En vigueur 02/08/2026

50(2)

Marquage

Textes, images, sons, vidéos générés marqués en format lisible par machine et détectables.

Outils existants : 02/12/2026

DÉPLOYEUR, donc souvent vous

50(3)

Émotions, biométrie

Informer les personnes exposées à un système de reconnaissance des émotions ou de catégorisation biométrique.

En vigueur 02/08/2026

50(4)

Deepfakes et textes

Déclarer un deepfake. Déclarer un texte publié pour informer le public d'intérêt général, sauf relecture humaine et responsabilité éditoriale.

En vigueur 02/08/2026

Les notions qui décident

- **Deepfake** (hypertrucage) : image, son ou vidéo générés ou manipulés qui ressemblent à des personnes, objets, lieux ou événements existants et qui sembleraient faussement authentiques. Le filigrane technique du fournisseur ne suffit pas : la mention doit être visible par la personne, au plus tard à la première exposition.
- **Œuvre manifestement créative, satirique ou fictive** : la mention reste due, mais adaptée, sans gâcher l'œuvre.
- **Texte d'intérêt public** : publié, destiné à informer, sur un sujet comme la santé publique, la politique ou la sécurité des consommateurs. Pas de mention s'il y a eu une **relecture humaine** de fond par une personne compétente, qui en assume la responsabilité. Une correction d'orthographe ne compte pas.
- **« Évident »** : jugé du point de vue d'une personne moyenne, raisonnablement informée et attentive. L'exception s'interprète de façon restrictive.
- **Décors et effets** : selon la Commission, un arrière-plan ou un effet spécial généré dans une production classique a peu de chances d'être trompeur.

Source : Règlement (UE) 2024/1689, articles 3(60) et 50 ; règlement (UE) 2026/1744, article 1er, points 20 et 39 (EUR-Lex) ; Commission, Guidelines on transparency obligations (20/07/2026) et FAQ Transparency obligations under Article 50 (mise à jour du 24/07/2026).

Vos cas d'usage marketing, un par un

Lecture Nexuro des textes et des lignes directrices au 26/11/2026. Quand le cas est limite, la colonne « Recommandation » va au-delà de la loi, par prudence et par respect du client.

Cas d'usage	Obligation AI Act	RGPD et autres règles	Recommandation
Article de blog ou newsletter rédigé avec l'IA, relu	Aucune mention imposée si relecture humaine de fond (50(4)) ; rarement « intérêt public »	Droit de la consommation si allégations	Relecture nommée ; mention facultative dans la charte
Texte santé, sécurité, finance publié sans relecture	Mention obligatoire (50(4))	Règles sectorielles	Ne pas publier sans relecture
Visuel publicitaire généré (produit, décor)	Pas de deepfake si rien ne paraît faussement authentique ; cas par cas	Pas de publicité trompeuse ; droits d'auteur et marques	Ne jamais montrer un produit autrement qu'il n'est
Faux témoignage, faux client, voix ou visage réaliste d'une personne existante	Deepfake : mention obligatoire (50(4)) ; images intimes non consenties interdites au 02/12/2026	Droit à l'image ; pratiques commerciales déloyales	À proscrire dans la charte
Chatbot ou live chat IA sur le site	Annoncer l'IA dès le premier message (50(1)) ; charge du fournisseur, parfois la vôtre	Information RGPD, durée de conservation	Message d'accueil clair et bouton « parler à une personne »
Agent IA du live chat Odoo qui crée des pistes	Comme le chatbot ; article 4 pour l'équipe qui le configure	Base légale, information, sous-traitance	Validation humaine avant toute offre
Scoring de pistes B2B, segmentation	Pas d'article 50 ; pas de haut risque en B2B	Profilage : information, droit d'opposition (art. 21)	Expliquer les critères à l'équipe commerciale
Notation de particuliers (crédit, financement)	Haut risque (annexe III) au 02/12/2027	Article 22 RGPD : décision automatisée	Décision finale humaine
Analyse des émotions en vidéo (magasin, webinaire)	Informer (50(3)) ; interdit au travail	Données biométriques : régime strict	À éviter
Agents et automatisations Odoo (relances, devis)	Article 4 ; article 50(1) si l'agent écrit seul aux clients	Droits d'accès, journalisation, sécurité	L'agent prépare, une personne valide
Créations automatiques des plateformes publicitaires	La plateforme est fournisseur ; vous publiez	Règles publicitaires de la plateforme	Relire chaque variante générée

À FAIRE

Rédigez votre message de transparence une fois, en français, en néerlandais et en anglais, et utilisez-le partout : « Vous échangez avec un assistant virtuel. Une personne de notre équipe peut reprendre la conversation à tout moment. »

Source : Règlement (UE) 2024/1689, articles 5, 6, 50 et annexe III ; règlement (UE) 2016/679 (RGPD), articles 21 et 22 ; Commission, Guidelines on transparency obligations (20/07/2026) ; Odoo 20 release notes (agent IA du live chat). Lecture d'information, pas un avis juridique.

06 — CHAPITRE 6

RGPD et IA : données clients, prompts, sous-traitants

L'AI Act le dit lui-même : il ne modifie pas le RGPD. Dès qu'un prompt contient un nom, un e-mail ou un historique d'achat, vous traitez des données personnelles, avec toutes les obligations habituelles.

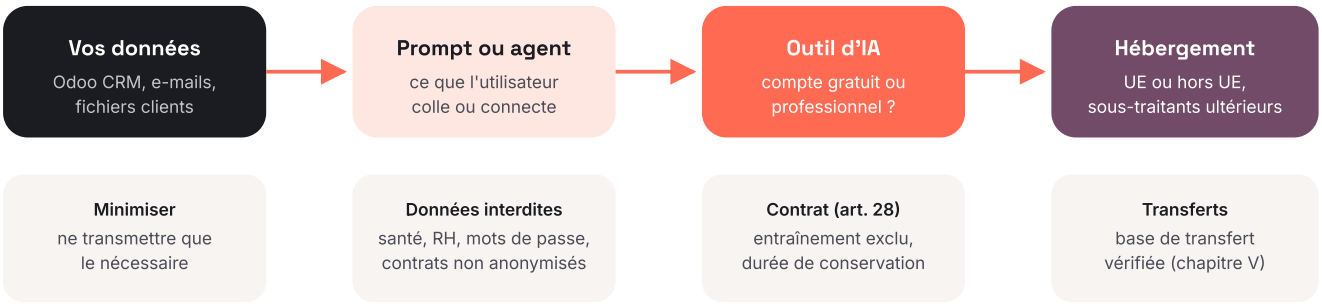

Six obligations RGPD qui restent les vôtres

Obligation	Ce que cela veut dire avec l'IA
Base légale (art. 6)	Chaque usage de données clients dans un outil d'IA a une base : contrat, intérêt légitime documenté, consentement. Pour le développement de modèles, l'EDPB détaille le test d'intérêt légitime en trois étapes (avis 28/2024).
Information (art. 13 et 14)	Votre politique de vie privée mentionne les outils d'IA qui traitent des données de clients ou de visiteurs, dont le chatbot.
Sous-traitance (art. 28)	Un contrat de sous-traitance (DPA) avec chaque fournisseur. Les offres professionnelles l'incluent souvent ; les comptes personnels gratuits, en général non.
Registre (art. 30)	Les traitements qui utilisent l'IA figurent dans votre registre des traitements, avec leurs sous-traitants.
Décision automatisée (art. 22)	Pas de décision produisant un effet juridique ou similaire sans intervention humaine, sauf exceptions encadrées.
Analyse d'impact (art. 35)	Obligatoire si le traitement présente un risque élevé : profilage à grande échelle, données sensibles, surveillance.

EN BELGIQUE

L'Autorité de protection des données (APD) a publié une brochure sur les systèmes d'IA et le RGPD (septembre 2024) et lancé une série « IA & Protection des données » le 13/04/2026. L'autorité de surveillance du marché pour l'AI Act n'était pas formellement désignée au 26/11/2026 ; l'IBPT est pressenti selon la presse belge (à vérifier).

Source : Règlement (UE) 2016/679, articles 6, 13, 14, 22, 28, 30, 35 et chapitre V ; règlement (UE) 2024/1689, article 2(7) modifié par le règlement (UE) 2026/1744 ; EDPB, avis 28/2024 du 17/12/2024 ; APD, brochure du 19/09/2024 et série du 13/04/2026 ; VRT NWS, 29/07/2026 (presse).

07 — CHAPITRE 7

Le registre des outils d'IA et le shadow AI

Le shadow AI, c'est l'usage d'outils d'IA que l'entreprise n'a pas validés : un compte gratuit personnel, une extension de navigateur, un générateur d'images trouvé la veille. Ce n'est pas de la mauvaise volonté ; c'est l'absence de système. Le registre le rend visible.

La matrice outil × donnée × risque

	Données publiques	Données internes	Données clients ou sensibles
Compte personnel gratuit, non validé	Toléré, avec relecture	À éviter	Interdit
Compte professionnel contrat, DPA	Autorisé	Autorisé	Autorisé si minimisé et prévu au registre
Outil intégré validé Odoo, CRM, droits	Autorisé	Autorisé	Autorisé selon droits et journalisation

Grille proposée par Nexuro, à adapter dans votre charte. Les conditions d'utilisation changent : chez Anthropic par exemple, les comptes Free, Pro et Max peuvent servir à l'entraînement sauf refus de l'utilisateur depuis le 28/08/2025, alors que les comptes Team, Enterprise et API en sont exclus. Vérifiez chaque outil à la date de votre revue.

Le modèle de registre des outils

Outil et offre	Usage	Utilisateurs	Données autorisées	Rôle AI Act	Art. 50	DPA, hébergement	Revue
Claude Team	*Rédaction, analyse*	*Marketing*	*Internes, clients minimisés*	*Déployeur*	*Relecture*	*Oui, à vérifier*	*06/2027*
Live chat IA Odoo	*Accueil visiteurs*	*Service client*	*Messages visiteurs*	*Déployeur*	*50(1) affiché*	*Contrat Odoo*	*06/2027*

À FAIRE

Demandez à chaque personne, sans reproche, quels outils d'IA elle utilise vraiment, avec quel compte, pour quoi. Remplissez le registre avec les réponses, puis décidez outil par outil : valider, remplacer par un compte professionnel, ou retirer.

Source : Anthropic, Updates to our Consumer Terms (conditions applicables depuis le 28/08/2025, vérifié le 25/11/2026) ; règlement (UE) 2016/679, articles 28 et 30. Lignes d'exemple fictives.

08 — CHAPITRE 8

La charte IA en dix règles

Une charte IA tient sur deux pages. Elle dit ce qui est permis, ce qui est interdit et qui décide. Voici le plan, règle par règle, avec ce que chaque section doit contenir.

RÈGLE 01 · PÉRIMÈTRE
À qui s'applique la charte : salariés, indépendants, stagiaires, agence. Date, version, responsable.

RÈGLE 02 · OUTILS AUTORISÉS
La liste tirée du registre, avec le compte à utiliser. Tout nouvel outil passe par le référent IA.

RÈGLE 03 · DONNÉES INTERDITES
Données de santé, RH, mots de passe, contrats et fichiers clients complets hors outil validé. Des exemples concrets.

RÈGLE 04 · RELECTURE HUMAINE
Rien n'est publié ni envoyé sans relecture par une personne nommée, qui vérifie les faits, les chiffres et les sources.

RÈGLE 05 · TRANSPARENCE
Chatbots annoncés, deepfakes déclarés, message type en FR, NL, EN. Ce que l'entreprise choisit d'étiqueter au-delà de la loi.

RÈGLE 06 · CE QUE L'ON NE FAIT PAS
Faux avis, faux témoignages, imitation d'une personne réelle, techniques manipulatrices, analyse des émotions.

RÈGLE 07 · PROPRIÉTÉ ET DROITS
Marques, visages, styles d'artistes, contenus de tiers : quand demander l'avis du responsable.

RÈGLE 08 · AGENTS ET AUTOMATISATIONS
Droits minimaux, lecture seule par défaut, journalisation ; l'agent prépare, une personne valide.

RÈGLE 09 · FORMATION
Le plan par rôle et le registre de formation (article 4). Rythme de mise à jour.

RÈGLE 10 · INCIDENTS ET REVUE
Qui prévenir en cas d'erreur publiée ou de fuite ; notification à l'APD sous 72 h si une violation de données présente un risque ; revue annuelle de la charte.

EXEMPLE FICTIF

Exemple Boutique Déco (cinq personnes, webshop Odoo) adopte la charte en une réunion. Règle 3 : aucune commande client complète dans un outil d'IA ; règle 4 : chaque fiche produit générée est relue par la gérante.

CHEZ NEXURO

Nous utilisons l'IA chaque jour, avec des comptes professionnels et une règle unique : validation humaine avant tout envoi ou toute publication. Ce livre blanc a été rédigé avec l'aide de l'IA, puis vérifié et relu par l'équipe.

Source : Structure proposée par Nexuro. Règlement (UE) 2016/679, article 33 (notification en 72 heures) ; règlement (UE) 2024/1689, articles 4, 5 et 50.

PLAN D'ACTION

Plan d'action en 30, 60 et 90 jours

Trois mois suffisent pour passer d'usages dispersés à un cadre écrit, connu de l'équipe et vérifiable.

30 j

Voir

- Nommer un référent IA et un sponsor à la direction.
- Recenser les outils réellement utilisés, sans reproche.
- Remplir le registre des outils.
- Qualifier votre rôle (déployeur ou fournisseur) outil par outil.
- Repérer les cas article 50 : chatbot, visuels réalistes, textes publiés.

Livrable : un registre des outils complet et validé.

60 j

Encadrer

- Rédiger la charte IA en dix règles.
- Basculer les usages vers des comptes professionnels.
- Vérifier les DPA et mettre à jour le registre RGPD.
- Afficher le message de transparence sur le chatbot.
- Mettre à jour la politique de vie privée.

Livrable : une charte signée et des outils conformes.

90 j

Former et tenir

- Tenir l'atelier de base pour toute l'équipe.
- Tenir les ateliers par rôle.
- Remplir le registre de formation.
- Fixer la revue annuelle de la charte.
- Prévoir la vérification du marquage et le point haut risque (02/12/2027).

Livrable : une équipe formée et une trace écrite.

Qui fait quoi

Activité	Direction	Référent IA	Marketing	DPO ou conseil	Agence
Registre des outils	A	R	C	C	I
Qualification des rôles AI Act	A	R	I	C	C
Charte IA	A	R	C	C	C
Comptes, DPA, registre RGPD	A	C	I	R	I
Transparence (chatbot, contenus)	I	A	R	C	R
Formation et registre	A	R	C	I	C

R : réalise. A : décide et rend compte. C : consulté. I : informé. Dans une petite PME, le référent IA peut être le dirigeant lui-même ; le DPO peut être un conseil externe.

OUTIL

La checklist en 24 points

Imprimez cette page. Cochez ce qui est en place. Chaque case vide est une action pour votre plan à 90 jours.

GOUVERNANCE

- ☐ 01 Un référent IA est nommé et connu de l'équipe.
- ☐ 02 La direction a validé la charte IA, datée et versionnée.
- ☐ 03 Le rôle de l'entreprise (déployeur ou fournisseur) est qualifié par outil.
- ☐ 04 Aucun usage ne relève d'une pratique interdite (article 5).
- ☐ 05 Les usages à haut risque (recrutement, crédit) sont identifiés.
- ☐ 06 Les dates 02/12/2026 et 02/12/2027 sont à l'agenda.

OUTILS ET DONNÉES

- ☐ 07 Le registre des outils d'IA est complet et à jour.
- ☐ 08 Les usages passent par des comptes professionnels.
- ☐ 09 Un DPA est signé avec chaque fournisseur qui traite des données.
- ☐ 10 L'exclusion de l'entraînement est vérifiée pour chaque compte.
- ☐ 11 Les données interdites sont listées avec des exemples.
- ☐ 12 Le registre RGPD inclut les traitements qui utilisent l'IA.
- ☐ 13 Les agents Odoo ont des droits minimaux et sont journalisés.

TRANSPARENCE

- ☐ 14 Le chatbot annonce l'IA dès le premier message.
- ☐ 15 Un passage vers une personne est toujours possible.
- ☐ 16 Les deepfakes sont proscrits ou déclarés.
- ☐ 17 Chaque contenu publié a un relecteur nommé.
- ☐ 18 La politique de vie privée mentionne les outils d'IA.
- ☐ 19 Le marquage de vos outils génératifs est vérifié.

FORMATION ET SUIVI

- ☐ 20 Toute l'équipe a suivi l'atelier de base.
- ☐ 21 Chaque rôle a suivi sa formation propre.
- ☐ 22 Le registre de formation est tenu et archivé.
- ☐ 23 Une procédure d'incident existe (erreur publiée, fuite).
- ☐ 24 La charte et le registre sont revus chaque année.

GLOSSAIRE

Les mots de l'AI Act, en clair

AI Act
Règlement (UE) 2024/1689 sur l'intelligence artificielle, en vigueur depuis le 01/08/2024 et appliqué par étapes jusqu'en 2030.

Agent IA
Assistant qui agit dans vos logiciels (lire une fiche, préparer un devis, créer une tâche) au lieu de seulement écrire du texte.

APD
Autorité de protection des données, l'autorité belge de contrôle du RGPD.

Charte IA
Document interne court qui fixe les outils autorisés, les données interdites, la relecture et la formation.

Chatbot
Programme qui converse avec une personne, par écrit ou à l'oral. Il doit annoncer qu'il est une IA (article 50(1)).

DPA
Data Processing Agreement : contrat de sous-traitance exigé par l'article 28 du RGPD.

Deepfake (hypertrucage)
Image, son ou vidéo générés ou manipulés qui ressemblent à du réel existant et sembleraient faussement authentiques.

Déployeur
Personne ou entreprise qui utilise un système d'IA sous son autorité, dans un cadre professionnel.

Digital Omnibus
Paquet de simplification de la Commission : volet IA adopté (2026/1744), volet données et cookies proposé.

EDPB
Comité européen de la protection des données, qui réunit les autorités nationales comme l'APD.

Fournisseur
Celui qui développe un système d'IA, ou le fait développer, et le met sur le marché ou en service sous son nom.

GPAI
Modèle d'IA à usage général, comme ceux d'OpenAI, d'Anthropic, de Google ou de Mistral.

Hallucination
Affirmation fausse produite par une IA avec assurance : chiffre, source ou citation inventés.

Haut risque
Catégorie de systèmes soumis à des obligations lourdes (annexes I et III), applicables en 2027 et 2028.

IBPT
Institut belge des services postaux et des télécommunications, pressenti pour surveiller l'AI Act en Belgique.

Injection de consignes
Instruction cachée dans un contenu (page, e-mail, document) pour détourner un agent IA.

Littératie IA
Compétences et connaissances pour utiliser l'IA en connaissance de cause (article 4).

Marquage
Signal lisible par machine intégré aux contenus générés pour les rendre détectables (article 50(2)).

Prompt
Consigne ou question donnée à un outil d'IA, avec les éléments qu'on y colle.

Registre des outils
Liste des outils d'IA utilisés, par qui, pour quoi, avec quelles données.

RGPD
Règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles.

Shadow AI
Usage d'outils d'IA que l'entreprise n'a pas validés, souvent avec des comptes personnels.

Sous-traitant
Fournisseur qui traite des données personnelles pour votre compte, comme un éditeur d'outil d'IA.

À PROPOS

Nexuro encadre l'IA dans votre marketing



Nexuro est une agence de marketing de performance et Partenaire Officiel Odoo, basée à Chaumont-Gistoux. Nous accompagnons les PME en Belgique, en France et au Luxembourg sur le SEO, le GEO, la publicité en ligne, la data, l'IA et Odoo.

L'agence a été fondée par deux frères. **Timothy Jacqmin**, Co-Founder Acquisition & Growth, pilote l'acquisition et la croissance. **Bryan Jacqmin**, Co-Founder Web, Data & CRM, pilote le web, la data et le CRM. Vous parlez directement à l'un d'eux, et vous gardez la propriété de tous vos comptes.

Charte IA et formation, en trois temps

1
Registre
Vos usages réels, vos outils, vos rôles AI Act, sans reproche.

2
Charte
Écrite avec vous, avec des comptes professionnels et des skills partagées.

3
Formation
Par rôle, sur vos vrais cas, avec le registre de formation.

Odoo 19 Functional Certification · Timothy Jacqmin
Certification n°**0001080063**, délivrée par Odoo S.A. le 03/04/2026.

Odoo 19 Functional Certification · Bryan Jacqmin
Certification n°**0001080044**, délivrée par Odoo S.A. le 03/04/2026. Nexuro est Partenaire Officiel Odoo et Cookiebot Certified Partner.

Encadrez l'IA dans votre entreprise

Nous écrivons votre charte IA avec vous, installons un environnement avec des comptes professionnels et formons vos équipes, avec une trace écrite pour l'article 4. Timothy ou Bryan vous répond sous 24 h.

Charte IA et formation — nexuro-digital.com/charte-ia-formation

Vous voulez d'abord un regard sur votre site, votre chatbot et votre mesure ? **nexuro-digital.com/audit-gratuit**

Nexuro SRL · Rue des Bruyères 55, 1325 Chaumont-Gistoux, Belgique · TVA BE 0803.435.558 · www.nexuro-digital.com

SOURCES

Sources officielles

Faits vérifiés sur les sources ci-dessous au 26 novembre 2026. Les textes européens et leurs lignes directrices évoluent : vérifiez la version en vigueur sur EUR-Lex avant de décider.

- **EUR-Lex**, Règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 (AI Act), JO L du 12/07/2024, articles 3, 4, 5, 6, 50, 99, 113 et annexe III. eur-lex.europa.eu/eli/reg/2024/1689/oj
- **EUR-Lex**, Règlement (UE) 2026/1744 du 8 juillet 2026 (Digital Omnibus sur l'IA), JO L du 24/07/2026, en vigueur le 27/07/2026. eur-lex.europa.eu/eli/reg/2026/1744/oj
- **Parlement européen**, résolution législative du 16 juin 2026, P10_TA(2026)0198, procédure 2025/0359(COD). europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2026-0198_FR.html
- **Commission européenne**, AI Literacy, Questions & Answers, mise à jour du 26/11/2026. digital-strategy.ec.europa.eu/en/faqs/ai-literacy-questions-answers
- **Commission européenne**, Guidelines on transparency obligations for providers and deployers of AI systems, 20 juillet 2026. digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/guidelines-transparency-obligations-providers-and-deployers-ai-systems
- **Commission européenne**, Transparency obligations under Article 50 AI Act (FAQ), mise à jour du 24/07/2026. digital-strategy.ec.europa.eu/en/faqs/transparency-obligations-under-article-50-ai-act
- **Commission européenne**, Code of Practice on marking and labelling of AI-generated content, version finale du 10 juin 2026. digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/code-practice-ai-generated-content
- **Conseil de l'UE**, Digital rulebook: Council agrees position to simplify data protection, privacy and cyber reporting rules, 21 octobre 2026. consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2026/10/21/
- **EUR-Lex**, Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), articles 6, 13, 14, 21, 22, 28, 30, 33, 35. eur-lex.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj
- **EDPB**, Avis 28/2024 sur certains aspects de protection des données liés aux modèles d'IA, 17 décembre 2024. edpb.europa.eu/our-work-tools/our-documents/opinion-board-art-64/opinion-282024
- **APD**, Brochure d'information sur les systèmes d'intelligence artificielle et le RGPD, 19 septembre 2024. autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/themes/intelligence-artificielle-
- **APD**, Série « IA & Protection des données », 13 avril 2026. autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/actualites/2026/04/13/
- **VRT NWS**, Geen toezichthouder, wel al strengere regels (presse), 29 juillet 2026. vrt.be/vrtnws/nl/2026/07/29/
- **Anthropic**, Updates to our Consumer Terms (comptes Free, Pro, Max ; Team, Enterprise, API exclus). anthropic.com/news/updates-to-our-consumer-terms
- **Odoo**, Odoo 20 release notes (agents IA, live chat IA). odoo.com/odoo-20-release-notes

DROITS ET USAGE

© 2026 Nexuro SRL. Vous pouvez partager ce livre blanc dans son intégralité, en citant Nexuro. Document d'information, pas un avis juridique. ChatGPT est une marque d'OpenAI. Claude est une marque d'Anthropic. Gemini est une marque de Google LLC. Copilot est une marque de Microsoft. Canva et Meta appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Odoo est une marque d'Odoo S.A. Cookiebot est une marque d'Usercentrics.